



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

# Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

---

CIMM • NUMÉRO 153 • 1<sup>re</sup> SESSION • 42<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le mercredi 10 avril 2019**

—  
**Président**

**M. Robert Oliphant**



## Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le mercredi 10 avril 2019

• (1530)

[Traduction]

**Le président (M. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.)):** Je déclare la séance ouverte. Nous avons le quorum.

Il s'agit de la 153<sup>e</sup> séance du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous poursuivons notre étude sur les services d'intégration à l'échelle du Canada.

Nous souhaitons la bienvenue à nos témoins qui se sont joints à nous aujourd'hui. Nous sommes à mi-chemin de cette étude et nous recueillons de l'information sur ce que nous pourrions faire pour améliorer les services d'établissement pour les nouveaux arrivants.

[Français]

Je pense que nous allons commencer par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

Êtes-vous M. Johnson ou M. Dupuis?

**M. Alain Dupuis (directeur général, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada):** M. Johnson comparait par vidéoconférence.

**Le président:** D'accord.

Vous disposez de sept minutes pour votre présentation.

Monsieur Johnson, vous avez la parole.

**M. Jean Johnson (président, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada):** Merci, mesdames et messieurs les députés.

Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir invité la FCFA à témoigner devant vous aujourd'hui.

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada existe depuis 1975. Elle est la porte-parole nationale des collectivités de langue française qui vivent en situation minoritaire dans neuf provinces et dans trois territoires. Au total, il s'agit de 2,7 millions de personnes qui ont choisi le français, que ce soit ou non leur langue première.

Les communautés francophones et acadienne sont présentes dans toutes les régions du pays et elles sont de plus en plus diversifiées. Par exemple, 29 % de la population francophone de la Colombie-Britannique et 26 % de celle de l'Alberta proviennent de l'immigration. Dans la région de Toronto, plus de 50 % des jeunes francophones de moins de 18 ans appartiennent à des minorités visibles.

L'immigration est étroitement liée à l'avenir des communautés francophones et acadienne. La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés inclut d'ailleurs parmi ses objectifs le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

De plus, le gouvernement fédéral s'est donné des cibles précises en matière d'immigration francophone. Entre autres, pour 2018, 4 % des immigrants et immigrantes de la catégorie économique devaient être des francophones qui s'établissent dans nos communautés. Cette cible n'a pas été atteinte. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a avisé la FCFA, la semaine dernière, que le pourcentage d'immigrants et d'immigrantes francophones recrutés pour l'année 2018 atteignait à peine 1,8 %. Malheureusement, c'est un manquement qui se produit chaque année. Pourtant, nos communautés s'activent depuis deux décennies pour développer le recrutement, l'accueil, l'inclusion et la rétention des immigrants et des immigrantes de langue française. Cependant, les outils qu'utilise le gouvernement pour nous appuyer dans cet effort ne sont pas adéquats.

C'est là que se situe le lien avec l'étude que fait présentement votre comité. La FCFA elle-même ne comparait pas aujourd'hui en tant que service d'établissement. Nous sommes ici pour parler de l'importance des services d'établissement en français pour nos communautés et pour les immigrantes et les immigrants qui choisissent de s'y établir.

Offrir des services d'établissement en milieu minoritaire francophone n'est pas toujours la même chose que d'en offrir en milieu majoritaire anglophone. L'approche est complètement différente. Elle vise à orienter l'immigrant ou l'immigrante précisément vers des ressources francophones dans la communauté. Elle vise à assurer la rétention de l'immigrant et de l'immigrante en misant sur la création de liens avec la communauté francophone. Surtout, cette approche reflète les réalités de la communauté francophone et la façon dont celle-ci est organisée, de l'école jusqu'au centre de santé francophone, en passant par les services d'emploi en français.

Les organismes de langue anglaise, voire les organismes bilingues, ne peuvent faire le travail entourant l'offre de services d'établissement qui sont alignés étroitement sur les réalités de la communauté francophone. Très souvent, ils n'orientent même pas les immigrants et les immigrantes de langue française vers les ressources francophones.

C'est ce qui est arrivé pendant très longtemps à l'aéroport Pearson. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a d'ailleurs apporté une solution à ce problème particulier en désignant le Centre francophone de Toronto comme organisme chargé d'offrir les services d'orientation aux immigrants et aux immigrantes d'expression française qui transitent par l'aéroport Pearson.

C'est le genre de mesures spécifiques dont nous avons besoin pour développer et renforcer les services d'établissement créés par et pour les communautés francophones au bénéfice des immigrants et des immigrantes d'expression française.

Parce que nos communautés sont pleinement conscientes que, lorsqu'elles accueillent un immigrant ou une immigrante, elles accueillent un individu ou une famille qui a choisi de vivre le plus grand déracinement qu'il soit possible de vivre, le bien-être des nouveaux arrivants et des nouvelles arrivantes qui choisissent nos communautés est toujours au centre de nos préoccupations.

Nous recommandons à votre comité d'inclure les mesures suivantes dans son rapport au gouvernement.

● (1535)

D'abord, il faut des appels d'offres propres aux services d'établissement francophones. De cette façon, nos fournisseurs de services n'auront pas à faire concurrence à des fournisseurs de services de la majorité, lesquels ont souvent plus de ressources, mais n'ont presque aucune connaissance de la réalité de la minorité.

Ensuite, comme je viens de le souligner, souvent les organismes francophones en mesure de fournir des services d'établissement en français sont de petite taille et disposent de beaucoup moins de ressources. Nous recommandons donc que le gouvernement donne la priorité au renforcement des capacités de ces organismes.

Troisièmement, IRCC a déterminé six types de services d'établissement offerts aux immigrantes et aux immigrants. En milieu francophone minoritaire, il en faudrait un septième, c'est-à-dire un service qui aiderait l'immigrant ou l'immigrante à créer des liens durables avec la communauté d'accueil, lesquels lui permettraient de développer un sentiment d'appartenance à cette communauté, d'y vivre en français et, de cette manière, de contribuer à l'épanouissement de la francophonie.

Quatrièmement, il faut que les travailleurs et les travailleuses temporaires, comme les étudiants et les étudiantes provenant de l'étranger, puissent bénéficier, eux aussi, de services d'établissement.

Cinquièmement, je recommande que votre comité fasse ressortir dans son rapport l'importance, en matière de services d'établissement, d'une lentille francophone tenant compte des réalités de la minorité linguistique.

Enfin, bien que cela ne fasse pas partie de l'étude de votre comité, je tiens à mentionner que le gouvernement est engagé dans un exercice de modernisation de la Loi sur les langues officielles. Le mois dernier, la FCFA a présenté une proposition complète de projet de loi à cet égard. Cette proposition inclut une obligation pour le gouvernement d'adopter des politiques d'immigration favorables à la dualité linguistique, ce qu'elles ne sont pas à l'heure actuelle.

Je vous remercie.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Johnson.

[Traduction]

Nous allons maintenant poursuivre avec Mme Crane, de Huron County Immigration Partnership.

**Mme Kristin Crane (agente de liaison en immigration, Huron County Immigration Partnership):** Bonjour. Je m'appelle Kristin Crane. Je représente Huron County Immigration Partnership. Nous sommes situés sur les rives du lac Huron, au nord-ouest de London et à l'ouest de Kitchener-Waterloo.

Le comté de Huron compte un peu moins de 60 000 habitants répartis sur 3 400 kilomètres carrés, et notre principal centre urbain en compte environ 8 000.

Notre région de l'Ontario a le taux de chômage le plus bas. Nous en sommes à environ 3 %, et toute la région connaît une grave pénurie de main-d'œuvre.

Le comté de Huron a reçu du financement d'IRCC en 2010 pour établir un partenariat local d'immigration. Plus récemment, en octobre 2017, notre comté a obtenu des services d'établissement itinérants financés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, IRCC, qui nous sont fournis par le YMCA du Sud-Ouest de l'Ontario.

Notre partenariat local d'immigration fait partie des services d'établissement. Toutefois, il offre des services indirects, et c'est parce qu'il travaille avec les fournisseurs de services et non pas directement auprès des nouveaux arrivants. Un partenariat d'immigration a pour mission de créer des collectives accueillantes, de sensibiliser les gens aux besoins des nouveaux arrivants et d'améliorer la collaboration et la coordination des fournisseurs de services. Nous travaillons en coulisses, en quelque sorte.

Dans le comté de Huron, nous avons constaté une augmentation du nombre de nouveaux arrivants, principalement en raison du parrainage privé de réfugiés. Notre comté est une destination pour la migration secondaire, car les familles parrainées communiquent avec des amis et parents qui vivent dans les régions urbaines. Par conséquent, un bon nombre de nos nouveaux arrivants ont un faible taux d'alphabétisation, un très faible niveau d'anglais et des besoins élevés. Cependant, nous avons très peu de services institutionnels à leur offrir.

C'est là qu'intervient le secteur bénévole. L'augmentation de la population est grandement nécessaire. Cependant, le secteur bénévole n'est pas tout à fait équipé pour répondre à tous les besoins de ces familles de réfugiés.

L'avantage des bénévoles, c'est qu'ils offrent un service très personnalisé et un niveau élevé de soutien. Toutefois, ils ne sont pas formés et ne suivent habituellement pas de formation parce qu'ils consacrent tout leur temps libre à aider les familles.

Nous constatons que le secteur bénévole comble les lacunes, mais il ne peut pas remplacer les services d'établissement dont nous avons besoin dans notre région.

Cela m'amène à parler de certaines des lacunes que nous constatons dans les services d'établissement dans nos régions rurales. Je tiens à ajouter que ces lacunes ne se limitent pas au comté de Huron. Elles sont les mêmes dans toute notre région. J'ai reçu des commentaires de beaucoup d'autres comtés aux alentours.

La première lacune concerne la langue. Nous manquons de services d'interprétation, et les gens doivent faire une heure et demie de route pour fournir ces services dans notre région. Lorsque les frais de déplacement s'ajoutent au coût du service, cela devient très coûteux.

Nos cours d'anglais sont peu fréquents. Ils ont lieu seulement une fois par semaine, et ils ne sont pas financés par le gouvernement fédéral, ce qui signifie qu'ils ne donnent pas droit au financement des services de garde d'enfants. Ils sont quand même de très haute qualité. Encore une fois, ce sont les bénévoles qui s'occupent des enfants pour que les parents puissent suivre ces cours.

Une lacune vraiment importante sur laquelle je veux insister concerne les jeunes dans notre région. Les adolescents sont laissés sans soutien. Aucune de nos écoles n'a de TEE — ce sont les travailleurs de l'établissement dans les écoles — et la plupart des écoles n'offrent même pas de cours d'anglais langue seconde. Nous constatons que les jeunes de 10 à 16 ans deviennent une population très vulnérable. Ils ont des problèmes d'acquisition de la langue, qui donnent lieu à certains obstacles scolaires. Ils ont des problèmes d'intégration sociale. Ils assument de lourdes responsabilités au sein de la famille où ils doivent garder leurs jeunes frères et sœurs et servir d'interprètes et de traducteurs à leurs parents, en plus d'avoir parfois des emplois à temps partiel ou beaucoup de travail à la maison.

Je dirais surtout qu'il n'y a pas suffisamment de jeunes du même groupe ethnoculturel, ce qui entraîne un sentiment assez important d'isolement dans nos collectivités.

Je voudrais faire une série de recommandations quant aux services d'établissement que j'envisagerais pour les régions rurales.

Premièrement, il y aurait des TEE partout où il y a les services d'établissement actifs. Si les parents reçoivent des services, le jeune devrait aussi en recevoir.

Ensuite, il y aurait une formation pour le secteur du bénévolat — peut-être une formation obligatoire pour les groupes de parrainage avant l'arrivée des familles, pendant qu'ils ont encore le temps de s'engager dans ce genre de formation. Une autre recommandation serait d'avoir plus de financement pour le soutien des fournisseurs de services d'établissement et des organismes afin de former les bénévoles sur la meilleure façon de soutenir les nouveaux arrivants et le moment de les diriger vers les services d'établissement officiels. Je pense que cela permettrait d'établir des limites appropriées et d'éviter la fatigue que beaucoup de bénévoles vivent actuellement. Cela permettrait aux bénévoles de faire ce qu'ils font le mieux, mais aux professionnels d'intervenir au besoin.

Je pense que ce sont les bénévoles qui font la force des communautés rurales. Le fait d'accroître leur capacité renforce nos collectivités, mais je pense que cela permettra aussi au gouvernement d'économiser de l'argent.

● (1540)

Troisièmement, je préconiserais des services d'établissement virtuels. S'il y a des TEE ou des professeurs d'anglais langue seconde qui ne peuvent pas venir voir les élèves régulièrement, ils pourraient peut-être communiquer avec eux virtuellement ou les élèves pourraient peut-être suivre des cours à distance. C'est une excellente occasion de mieux utiliser la technologie. La technologie existe dans les écoles et les centres d'emploi. Presque tous les nouveaux arrivants ont un téléphone intelligent et peuvent accéder à Internet, du moins par l'entremise des bibliothèques de toutes les collectivités rurales. Cela ne remplace pas le contact humain, qui est encore nécessaire, mais cela peut certainement s'ajouter aux services.

De plus, je recommande que le Programme de connexions communautaires soit financé dans toutes les régions rurales dans le cadre des services d'établissement. Ce programme favorise les interactions sociales, culturelles et professionnelles et les liens entre les nouveaux arrivants et la collectivité. Il aide les immigrants et les réfugiés à se sentir connectés et engagés dans la collectivité, à se sentir chez eux. L'isolement est un facteur très important dans les collectivités rurales; il est très répandu. Nous devons mettre en place plus de programmes qui rassemblent les nouveaux arrivants et qui leur permettent d'interagir avec d'autres membres de la collectivité.

Une autre recommandation est de veiller à ce que les programmes de services d'établissement comprennent un financement pour le transport dans les régions rurales afin que les nouveaux arrivants puissent avoir accès aux services dont ils ont désespérément besoin.

Enfin, je recommande que les partenaires de services urbains qui offrent des services d'interprétation reçoivent un financement pour assurer ces services dans les régions rurales, pour couvrir les frais de déplacement afin que l'interprétation ne coûte pas trop cher, parce que nous savons que la langue est l'obstacle fondamental à surmonter.

Je voudrais me concentrer sur quelques-unes des pratiques exemplaires que nous avons observées dans notre région.

Il s'agit, en fait, du modèle de service d'établissement itinérant. Ce service va vers les nouveaux arrivants et permet de surmonter l'obstacle du transport. Il n'exige pas de bâtiments, et il fait une utilisation très efficace de ses ressources. De plus, c'est très souple. C'est fondé sur les besoins. Les rendez-vous sont établis au besoin, et le lieu est choisi en fonction des nouveaux arrivants, là où c'est pratique pour eux, c'est-à-dire habituellement dans la bibliothèque des petites collectivités où vivent les gens.

Ma dernière pratique exemplaire serait de faire participer les partenaires non traditionnels au processus d'établissement — dans ce cas-ci, les employeurs. Le Huron County Immigration Partnership a travaillé très fort pour mobiliser les employeurs en tant que partenaires, et nous avons eu un taux élevé de succès dans l'emploi des nouveaux arrivants dans notre région. Les employeurs devraient être encouragés à adapter leurs pratiques afin de participer davantage à l'établissement de leurs employés nouvellement arrivés. La croissance et la survie de leurs entreprises dépendent, dans bon nombre de régions rurales, de la main-d'œuvre que les nouveaux arrivants représentent. L'employeur devrait donc faire ce qu'il peut pour soutenir ces travailleurs.

Au fur et à mesure que notre réputation dans les régions rurales s'accroît en tant que destination de choix pour les immigrants, nous devons prendre des mesures pour nous assurer que les nouveaux arrivants ont une expérience positive et que les services d'établissement peuvent répondre à leurs besoins. Il est certain que dans les régions rurales, l'approche des services d'établissement n'est pas du tout la même dans les centres urbains.

Merci.

● (1545)

**Le président:** Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Mymko, de Roblin-Cartwright Community Development Corporation.

**M. Dustin Mymko (agent de développement communautaire et d'installation/Settlement, Cartwright Killarney Boissevain Settlement Services, Roblin-Cartwright Community Development Corporation):** Merci.

Bonjour. Je m'appelle Dustin Mymko et je suis agent de développement communautaire à la Roblin-Cartwright Community Development Corporation.

Depuis que le gouvernement fédéral a pris la responsabilité du programme de services d'établissement au Manitoba — en 2013, je crois —, nous avons conclu des ententes de contribution avec CIC et IRCC pour administrer des services d'établissement pour les collectivités de Cartwright, Killarney et Boissevain et les régions avoisinantes.

J'agis à titre d'agent de développement communautaire et je supervise et assure, à temps partiel, la prestation des services d'établissement à partir de notre bureau dont je suis le seul employé.

Les services d'établissement sont de la plus haute importance dans nos collectivités rurales, surtout à Cartwright et dans la municipalité environnante de Cartwright-Roblin. Notre municipalité compte environ 1 300 habitants, dont environ 350 vivent dans ce qui était auparavant le village de Cartwright.

Comme la plupart des collectivités rurales du Canada, Cartwright a connu sa part de défis au fil des ans, mais un esprit communautaire incroyablement fort, associé à un désir intense de maintenir la viabilité de notre vie rurale, a amené Cartwright à garder une population stable.

La majorité des membres de notre collectivité sont liés soit à l'agriculture, soit au secteur manufacturier, mais notre véritable joyau est notre école. Cartwright s'est battue au fil des ans pour conserver son école, et nous en sommes maintenant à notre 27<sup>e</sup> année de financement de la Cartwright Community Independent School, qui permet à nos élèves d'obtenir leur diplôme là où ils habitent.

Nous accordons continuellement la priorité à l'école, et nous savons que si elle devait fermer ses portes, ce serait la première étape vers le déclin de notre collectivité. La population et l'assiette fiscale diminueraient, les services commenceraient à décliner et la vie, telle que nous la connaissons, deviendrait d'autant plus difficile à préserver.

En septembre 2018, au début de l'année scolaire en cours, notre école de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année comptait 97 élèves, alors que nous n'en avons qu'une soixantaine il y a quelques années seulement. Quarante-huit de ces élèves, soit 50 % d'entre eux, ont des parents qui ne sont pas nés au Canada.

Je crois fermement que l'immigration a été le principal facteur de succès de notre collectivité et que la prestation de services d'établissement à ces nouveaux arrivants a été extrêmement bénéfique.

Notre organisation a un contrat pour fournir seulement les services d'établissement les plus élémentaires, soit des séances d'information et d'orientation, ainsi que l'évaluation des besoins et l'aiguillage. Les nouveaux arrivants viennent et nous les aidons à partir du bon pied. Nous leur montrons comment obtenir des numéros d'assurance sociale, nous les aidons à louer une case postale et à ouvrir un compte bancaire, et nous les présentons à des employeurs potentiels et à des groupes communautaires. Nous les aidons à présenter leur demande à Santé Manitoba et au programme de l'Allocation canadienne pour enfants. Nous inscrivons leurs enfants à l'école et veillons à ce qu'ils soient informés des cours d'anglais disponibles.

Une fois que tout cela est réglé, nous sommes là pour les aider à surmonter les autres obstacles auxquels ils font face lorsqu'ils s'adaptent à la vie dans les régions rurales du Manitoba.

Nous avons commencé nos contrats avec environ 16 heures de financement par semaine pour couvrir les trois communautés, qui sont séparées par environ 70 kilomètres au total. Au fil des ans, ces heures ont été réduites et nous avons pu négocier 11,25 heures pour l'exercice en cours. La réduction continue des heures de service et du financement global est très problématique et très préoccupante. Nous avons eu souvent l'occasion de constater qu'une fois que les services quittent nos collectivités rurales, ils y reviennent très rarement.

Récemment, avant l'appel de propositions de 2019, IRCC a fait savoir que les bureaux comme le nôtre, qui n'ont qu'un seul employé,

ne font plus partie du modèle. On nous a exhortés à établir des partenariats avec de grandes organisations. Au départ, cela a causé beaucoup de consternation dans tout le secteur, surtout dans nos collectivités rurales. Comme il y a environ sept bureaux qui fonctionnent avec un seul employé au Manitoba, les pertes d'emplois imminentes et l'apparition de services itinérants ont suscité des réactions.

Toutefois, après un examen plus poussé, il semble que ce soit un excellent modèle pour l'avenir. Le conseil de la CDC de Roblin-Cartwright a examiné les options et nous sommes actuellement en discussion avec Westman Immigrant Services, à Brandon, pour essayer de tracer une nouvelle voie.

Cela nous permettra de réduire notre fardeau administratif, de renforcer la capacité de notre organisation de services d'établissement et d'augmenter notre niveau de service global. Nous espérons élargir nos services afin de faire participer notre personnel au programme scolaire, d'intégrer la formation linguistique et l'établissement sous une même bannière et d'ajouter de nouveaux programmes comme les cercles de conversation et les partenariats de mentorat.

Bien que, de façon générale, ces partenariats soient un pas dans la bonne direction, il y a encore des choses qui pourraient être grandement améliorées, d'après mon expérience. La définition d'un client admissible, qui est une personne ayant la résidence permanente, semble terriblement inadéquate à tous les niveaux.

Notre collectivité a constaté que le nombre de travailleurs étrangers temporaires a augmenté, soit parce que les producteurs agricoles et les fabricants locaux ont besoin du programme, soit par choix. Nous avons des consultants en immigration qui aident les gens à obtenir des permis de travail de type 58 pour entrer au Canada. Ils sont ici, ils ont l'intention de rester en permanence, mais ils n'ont pas le statut. D'un autre côté, une fois que les résidents permanents deviennent citoyens canadiens, ils ne sont plus admissibles aux services. Ils ont réussi l'examen, ont acquis leur citoyenneté et doivent maintenant se débrouiller seuls.

● (1550)

Si la définition de « clients admissibles » était élargie pour inclure les travailleurs étrangers temporaires, qui ont besoin d'aide autant et parfois plus que les résidents permanents, et si les services ne prenaient pas fin arbitrairement avec l'acquisition de la citoyenneté, cela contribuerait grandement à aider nos nouveaux arrivants, surtout dans les collectivités rurales où d'autres soutiens secondaires comme les collectivités culturelles sont rares.

La formation et l'aide représentent d'autres défis pour les services d'établissement en milieu rural. Il y a très peu d'endroits vers lesquels se tourner pour trouver des réponses aux problèmes des nouveaux arrivants. Chacun d'eux arrive avec un problème différent qui est parfois très spécifique. Étant donné qu'il n'y a pas de manuel à portée de la main, le seul recours est la ligne d'assistance d'IRCC qui est depuis longtemps désuète sur le plan fonctionnel. Il est depuis longtemps frustrant et décourageant d'appeler ce numéro pour essayer d'obtenir des réponses au problème d'immigration extrêmement spécifique d'un client.

Cela fait maintenant des années que les services d'établissement du Manitoba rural doivent s'entraider pour obtenir de l'aide, des conseils et du soutien. Cela fonctionne en un clin d'oeil, mais ils ne devraient pas avoir à le faire. L'établissement d'une ligne téléphonique réservée aux fournisseurs de services, où les fournisseurs de services d'établissement pourraient être conseillés sur la façon d'interpréter un formulaire ou une procédure d'immigration du gouvernement, rehausserait le niveau de service à l'échelle nationale.

Nous avons de la chance, à Cartwright, que notre député dispose d'un personnel très compétent et très efficace qui se fait un plaisir de nous épauler et nous apporte une aide inestimable pour les services que nous offrons. Néanmoins, mais d'après ce que m'ont dit mes collègues, je sais que tout le monde n'est pas dans la même situation.

En conclusion, je me rends compte que le coût par client en milieu rural est plus élevé que dans les centres urbains, mais je dirais que cet argent est bien dépensé. La rétention des nouveaux arrivants dans les collectivités rurales est vraiment la façon d'assurer la longévité de ces collectivités. Offrir à ces gens le soutien dont ils ont besoin, qu'ils ne peuvent obtenir ailleurs, est un grand pas vers l'atteinte de cet objectif.

Merci.

**Le président:** Merci.

Je remercie également tous les témoins d'avoir été aussi disciplinés en ce qui a trait à leur temps de parole. J'espère que les membres du Comité le seront aussi.

Nous allons accorder sept minutes à M. Tabbara.

**M. Marwan Tabbara (Kitchener-Sud—Hespeler, Lib.):** Merci d'être ici aujourd'hui pour défendre les intérêts de vos régions et le développement économique par l'immigration.

Comme vous le savez, notre gouvernement a dévoilé le programme pilote pour les collectivités rurales et du Nord. C'est un programme fondé sur un programme pilote de l'Atlantique. Je sais que les collectivités peuvent présenter une demande. Je crois que la date de demande était au début de mars. Pensez-vous que cela va profiter aux communautés rurales? Je sais qu'il y avait certains critères de sélection. Vos régions ont-elles fait une demande à cet effet et comment cela va-t-il les avantager?

Je peux peut-être commencer par Mme Crane.

• (1555)

**Mme Kristin Crane:** J'ai été très heureuse du lancement de ce projet pilote. C'est une chose que j'espérais.

Malheureusement, pour notre région, en raison de la taille de notre population, nous dépassons la barre des 50 000 habitants. Ensuite, en ce qui concerne l'isolement, nous n'étions pas assez isolés. À ce moment-là, même si nous avions respecté les critères, nous avions nos stratégies en place. Il s'agissait de voir si nous pouvions céder la main à une plus petite organisation. Dans notre région, aucune de ces petites organisations n'estimait avoir la capacité de présenter une demande, malgré les encouragements et le soutien que j'étais prête à leur offrir.

Malheureusement, nous n'avons pas pu présenter de demande. Toutefois, je considère qu'il s'agit d'un énorme pas en avant, et je pense qu'il y a probablement certaines choses — certains détails des critères — à régler pour l'avenir.

**M. Marwan Tabbara:** Je pense qu'un des critères d'approbation, et corrigez-moi si je me trompe, c'est que la population doit être de moins de 50 000 habitants...

**Mme Kristin Crane:** C'est exact.

**M. Marwan Tabbara:** ... et vous en aviez 60 000.

**Mme Kristin Crane:** Oui, nous sommes environ 58 000 ou 59 000.

**M. Marwan Tabbara:** Vous recommanderiez probablement qu'il y ait une marge quelconque pour le critère de la population.

**Mme Kristin Crane:** Oui. J'ai parlé à beaucoup de collègues des régions avoisinantes, et ils n'ont pas pu présenter de demandes non plus en raison de ces critères très précis. Toutefois, après avoir assisté à notre conférence et avoir parlé à des collègues du Nord de l'Ontario, j'ai appris qu'ils avaient pu présenter une demande.

**M. Marwan Tabbara:** Monsieur Mymko, pouvez-vous nous en parler également?

**M. Dustin Mymko:** Nous nous sommes empressés de présenter une demande pour ce programme. Nous essayons d'attirer des nouveaux arrivants dans notre collectivité, de toutes les façons possibles, depuis une dizaine d'années, mais nous avons seulement pu le faire grâce à ceux qui étaient déjà là. Nous avons travaillé avec eux, par l'entremise de notre corporation de développement communautaire, pour aider leurs amis et leur famille à venir au Canada.

Quand nous avons vu ce programme et vu que nous répondions à tous les critères, nous nous sommes empressés de faire une demande. Nous croyons que cela nous permettra d'attirer plus de nouveaux arrivants pour répondre aux besoins de notre collectivité. Nous pensons que c'est un excellent programme, jusqu'à maintenant.

**M. Marwan Tabbara:** Je pourrais peut-être demander à notre invitée qui participe par vidéoconférence de répondre aux mêmes questions.

[Français]

**M. Jean Johnson:** Je vais répondre brièvement. M. Dupuis voudra peut-être ajouter quelque chose par la suite.

Il y a deux éléments qui présentent des défis. Pour ce qui est des communautés [*difficultés techniques*], c'est un gros défi pour nos communautés. Il y a un défi supplémentaire...

**Le président:** Attendez un instant, s'il vous plaît. Nous avons un problème du côté de l'interprétation.

D'accord, vous pouvez continuer.

**M. Jean Johnson:** Je disais que les communautés francophones faisaient face à deux défis. D'abord, dans les régions rurales, la situation est encore plus difficile. Nos deux collègues viennent justement d'aborder la question de la ruralité. De plus, le nombre d'individus, qui est encore plus bas, est également un problème.

Monsieur Dupuis, voulez-vous ajouter quelque chose?

**M. Alain Dupuis:** J'ajouterai simplement que les communautés francophones ont bien aimé le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique. Les communautés voient donc d'un bon œil l'idée de mettre en œuvre un programme de ce genre dans le Nord et dans l'Ouest également.

Par contre, il faut penser à des approches distinctes pour les communautés francophones. Leurs besoins sont différents, comme l'a dit M. Johnson. Les communautés sont beaucoup plus dispersées. Il y a beaucoup de parallèles à établir avec les services ruraux. En effet, les fournisseurs de services sont souvent une seule et même personne, qui doit desservir d'immenses territoires. Nous espérons que les nouveaux programmes tiendront compte de ces particularités.

**M. Marwan Tabbara:** Merci.

[Traduction]

Madame Crane, vous avez mentionné que vous avez un taux de chômage de 3 %, ce qui est fantastique, mais je sais qu'il y a encore beaucoup d'emplois à combler. Vous avez parlé de moyens virtuels et du fait que vous pouvez utiliser certaines technologies pour faciliter la réinstallation. Pouvez-vous nous expliquer cela et nous en dire un peu plus à ce sujet?

• (1600)

**Mme Kristin Crane:** Je sais que notre population est clairsemée et que les nouveaux arrivants ne sont pas toujours suffisamment nombreux dans une région donnée pour justifier le niveau de service dont nous avons besoin. Si nous pouvions connecter les gens grâce à la technologie, pour ce qui est des cours d'anglais, par exemple, nous pourrions en donner plusieurs par semaine au lieu d'un seul, en connectant les élèves avec un professeur. Dans le cas d'un agent de l'établissement dans les écoles, s'il ne peut pas se rendre à chaque endroit pour rencontrer deux, trois ou quatre élèves, après les avoir rencontrés une première fois pour faire leur connaissance, il pourrait peut-être simplement se connecter avec eux grâce à la technologie pour leur offrir ces services.

L'absence totale de services crée d'énormes lacunes dans nos collectivités. Toutefois, je pense que la technologie pourrait en combler un certain nombre.

**M. Marwan Tabbara:** Merci.

Monsieur le président, je cède mon temps de parole à M. Dhaliwal.

**M. Sukh Dhaliwal (Surrey—Newton, Lib.):** Merci.

Monsieur Johnson, ma circonscription, Surrey—Newton, abrite l'école française Gabrielle-Roy. Il y a une communauté francophone dans ma circonscription. J'ai des liens très constants et très étroits avec cette école et cette communauté, mais elles n'ont pas soulevé ces questions. Je vois que des millions de dollars sont injectés dans la circonscription, dans des organismes comme DIVERSEcity, Options Community Service Society, BIC-Canada et S.U.C.C.E.S. S. Y a-t-il des programmes particuliers dont ces organismes ou moi-même devrions parler à la communauté francophone de Surrey afin que nous puissions planifier et que la communauté soit bien desservie, surtout en ce qui concerne les nouveaux arrivants?

**M. Jean Johnson:** Je peux parler d'un programme qui favorisera l'intégration des nouveaux immigrants.

[Français]

La formation linguistique est essentielle pour les nouveaux arrivants. Souvent, on attribue le contrat aux établissements anglophones, ce qui contribue à éloigner ces personnes de nos communautés.

Selon nous, il y a deux avantages à choisir les établissements francophones. En Alberta, par exemple, le Campus Saint-Jean ou même le Centre collégial de l'Alberta seraient des endroits idéaux pour développer les compétences linguistiques de ces personnes pour ce qui est de la langue de travail, qui est l'anglais, dans cette province. Cela comporte deux avantages. D'une part, cela rapproche en permanence ces citoyens de la communauté francophone de l'Alberta. D'autre part, cela renforce la capacité des établissements qui ont pour mandat la promotion et l'enseignement de la langue française.

**Le président:** Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous passons à M. Maguire. Nous aurons huit minutes de ce côté-ci pour compenser.

**M. Larry Maguire (Brandon—Souris, PCC):** Je tiens à remercier les témoins d'être ici aujourd'hui et de nous avoir présenté d'excellents exposés. Ils vont dans le même sens que ce que nous avons déjà examiné à propos des services d'établissement au cours des réunions précédentes, mais je pense que nous avons appris beaucoup de choses aujourd'hui.

Dustin, je vais transmettre à mon personnel les compliments que vous lui avez adressés, car je sais que vous venez de ma circonscription. Merci beaucoup. Il travaille fort sur ce dossier.

Je sais que vous couvrez beaucoup plus que les 1 300 habitants de la MR de Cartwright Boissevain Killarney. Vous couvrez probablement sept ou huit mille personnes dans cette grande région, et beaucoup de petites entreprises. Je ne sais pas comment vous faites, mais vous cumulez deux fonctions, soit le développement communautaire et la formation nécessaire pour garder les gens dans la collectivité. Je sais que vous avez travaillé dans ce sens avec beaucoup de petites entreprises.

J'ai entendu plus tôt Kristin parler de la façon dont ces petites entreprises pourraient participer. Pourriez-vous nous en dire un peu plus — Dustin d'abord, puis Kristin — sur le rôle qu'elles ont joué dans vos programmes de formation? Y a-t-il quelque chose de plus qu'elles pourraient faire?

• (1605)

**M. Dustin Mymko:** Nous avons travaillé à l'échelle locale avec certains employeurs pour trouver les postes à pourvoir et essayer de les combler avec les nouveaux arrivants que nous avons. Sur le plan du développement communautaire, nous avons travaillé avec les immigrants et les entreprises afin d'attirer plus de nouveaux arrivants pour répondre aux besoins de main-d'oeuvre.

Nous avons entendu parler de programmes offerts dans d'autres régions de la province où l'anglais est enseigné au travail. Nous voulons explorer ces nouveaux partenariats avec les grandes organisations. Il y a une possibilité de partage des coûts entre les employeurs et le gouvernement, lorsque les nouveaux arrivants reçoivent des cours de langue adaptés, d'abord et avant tout, au milieu de travail et à l'employeur. Ils apprennent les termes dont ils ont besoin au travail et peuvent réussir au travail avant de passer à l'anglais d'usage général.

**M. Larry Maguire:** Est-ce que cela s'applique également à votre région, Kristin?

**Mme Kristin Crane:** C'est le cas. J'ai omis de mentionner que je travaille aussi pour le développement économique du comté de Huron. Je consacre donc une partie de mon temps aux questions de développement économique.

Le partenariat d'immigration s'intéresse à tout, mais pas à ce qui pourrait attirer les nouveaux arrivants dans la région, alors que c'est ce que le développement économique cherche à faire. Nous avons examiné avec les employeurs tous les moyens de les attirer dans notre collectivité, de les retenir et de les garder, ainsi que la façon de participer à leur établissement dans la région.



Nous avons mis sur pied un groupe de travail très efficace avec le partenariat d'immigration — que nous appelons une table ronde — qui réunit les employeurs pour discuter des questions de RH. Il s'agit toujours d'examiner la façon d'embaucher une nouvelle main-d'œuvre — c'est-à-dire la population de nouveaux arrivants — et de les encourager à modifier leurs politiques et leurs pratiques pour mieux tenir compte des nouveaux arrivants, qu'il s'agisse de modifier leurs formulaires de candidature ou le processus d'entrevue.

Nous essayons de combler le manque de liens avec la communauté immigrante en élargissant le cercle de soutien autour du milieu de travail. Les employeurs peuvent notamment inviter les membres de la famille à participer à des sorties et des activités en prenant conscience de certains obstacles linguistiques et de ce qu'ils peuvent faire pour les contourner. Nous avons des nouveaux arrivants qui ont un très faible niveau d'anglais, mais de nombreux employeurs ont réussi à les embaucher avec succès — et en toute sécurité.

**M. Larry Maguire:** Excellent, merci. Je vais passer à un autre sujet, pour une question de temps.

Je crois que vous avez tous les deux mentionné — ou seulement Mme Crane, mais j'aimerais que Dustin nous en dise plus également — vos relations avec les services aux immigrants de Westman, à Brandon. Est-ce à environ une heure et demie de Cartwright? Vous avez parlé des frais de déplacement et de ce qui pourrait être fait de ce côté-là. Pourriez-vous nous en dire davantage sur les besoins à cet égard?

**M. Dustin Mymko:** Nous poursuivons actuellement le partenariat avec Brandon. Il semble très prometteur et il va élargir notre base de service. Nous n'avons pas vraiment examiné les coûts associés à la prestation de ces services. Nous espérons pouvoir compenser une bonne partie des coûts grâce à la formation de bénévoles locaux. Je sais que Westman Immigrant Services offre beaucoup de programmes, mais il y a aussi beaucoup de bénévoles. Nous espérons que le partenariat nous permettra d'apprendre à attirer ces bénévoles et à les former adéquatement pour qu'ils puissent offrir des services à moindre coût. On sait que le financement est toujours assez limité.

**M. Larry Maguire:** L'enseignement virtuel est-il une option? Vous l'avez aussi mentionné.

**M. Dustin Mymko:** Je pense que c'est le cas pour certains groupes de nouveaux arrivants. La littératie linguistique est une question assez importante, et la littératie technologique en est une autre. Pour ce qui est des nouveaux arrivants qui sont en mesure d'utiliser la technologie, je pense que c'est une solution que nous allons vraiment explorer pour essayer d'ajouter plus de services.

**M. Larry Maguire:** En ce qui concerne votre idée d'une ligne d'information, il semble que vous travaillez au sein de votre propre groupe interne. Comment pouvons-nous élargir cela autrement? Si je comprends bien, vous estimez que la ligne d'IRCC était — je crois que c'est le terme que vous avez utilisé — « désuète », alors comment pourrait-on la ressusciter?

**M. Dustin Mymko:** Elle était « obsolète sur le plan fonctionnel ». La ligne d'information d'IRCC était un endroit vers lequel se tourner après avoir épuisé le site Web d'IRCC et avoir été incapable de trouver des réponses à une question précise. Lorsque je m'adresse à quelqu'un — ce que je n'ai pas essayé de faire depuis un certain temps, parce que cela semble être une perte de temps —, je rejoins une personne qui me lit le site Web, que j'ai déjà lu. Ce que je voudrais, c'est quelqu'un qui puisse l'interpréter pour moi, parce que le site Web couvre les règles génériques qui s'appliquent à tous les nouveaux arrivants ou à tous les immigrants, alors que j'ai un

scénario précis auquel je veux savoir comment appliquer ces règles. J'ai besoin de le savoir parce que si nous aidons les gens à remplir les formulaires et à les faire parvenir, il faut huit semaines avant que nous sachions que nous avons rempli le mauvais formulaire. Nous sommes alors de retour à la case départ et nous avons perdu beaucoup de temps.

• (1610)

**M. Larry Maguire:** En ce qui concerne les services inadéquats, je sais, monsieur Johnson, que vous semblez également avoir besoin de ressources. Je sais qu'il ne me reste plus beaucoup de temps, alors...

**Le président:** Il vous reste environ une minute et demie.

**M. Larry Maguire:** Je ne peux pas croire qu'il en reste si peu. Merci.

Dans ce cas, y a-t-il quelque chose que chacun d'entre vous voudrait proposer?

Je sais que vous avez mentionné, monsieur Johnson, un chiffre de 1,8 %. Quel serait l'objectif normal pour la communauté francophone dans cette région?

Ensuite, pour ce qui est de l'utilisation générale des ressources, j'aimerais que chacun d'entre vous me dise quelle est sa principale priorité.

[Français]

**M. Jean Johnson:** L'objectif qui devait être atteint en 2018 avait été fixé à 4 %, et on a atteint 1,8 %. On n'a pas mis en place un vrai plan pour atteindre cet objectif.

Notre priorité est d'établir, avec IRCC, des stratégies concrètes conçues par et pour les communautés, afin de permettre à ces dernières d'être proactives dans le recrutement des futurs citoyens.

Monsieur Dupuis, voulez-vous ajouter quelque chose?

**M. Alain Dupuis:** Présentement, en milieu minoritaire francophone, le parcours d'intégration est fragmenté. Un immigrant francophone qui arrive en Alberta pourra bénéficier d'un premier service d'orientation en français. Par contre, par la suite, il n'aura peut-être pas accès à tout le continuum de services en français, par exemple pour chercher un emploi, établir des liens avec la communauté ou intégrer ses enfants dans une école. Il ne bénéficiera peut-être pas de tous les services en français, soit parce qu'ils n'existent pas, soit parce qu'on ne l'aura pas dirigé aux bons endroits pour continuer son parcours d'intégration en français.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Dupuis.

Je m'excuse.

[Traduction]

C'est un peu plus de huit minutes.

Madame Quach.

[Français]

**Mme Anne Minh-Thu Quach (Salaberry—Suroît, NPD):** Merci, monsieur le président.

Je vais partager mon temps de parole avec ma collègue qui vient d'arriver.

Je remercie tous les témoins de leur présence.

Mes premières questions s'adresseront à MM. Johnson et Dupuis.

Vous avez beaucoup parlé d'accès à des services en français, surtout dans les aéroports. Quelle est l'importance d'avoir aussi accès à des services juridiques en français? Au Québec, même si c'est une province francophone, après l'arrivée de 25 000 migrants irréguliers en 2017, il n'y avait pas suffisamment de services juridiques et de soins de santé en français. Surtout, on manquait de services de francisation ou d'interprétation. Même au Québec, on a besoin de tels services.

Qu'en est-il chez vous?

**M. Jean Johnson:** C'est un immense défi. Je vais laisser M. Dupuis donner plus d'explications.

**M. Alain Dupuis:** Les associations de juristes d'expression française souhaitent offrir plus de services spécialisés aux immigrants francophones. C'est un exemple parfait de lacune dans le parcours d'intégration des immigrants. C'est un des secteurs qu'il faut développer.

**Mme Anne Minh-Thu Quach:** Des gens viennent souvent voir, étant donné que le chemin Roxham, dont on entend souvent parler, est situé à 1 kilomètre de ma circonscription. Plusieurs communautés et organismes se sont mobilisés pour donner bénévolement de l'aide à ces milliers de migrants qui ont passé la frontière. Comme vous l'avez dit, madame Crane, c'est souvent dans les grands centres comme Montréal que des services sont offerts.

Plusieurs personnes de la communauté, parmi lesquelles M. Michel Pilon, se sont mobilisées pour réclamer des fonds. En Colombie-Britannique, il y a eu un projet pilote de 3,4 millions de dollars pour les travailleurs migrants, mais il n'y a pas d'équivalent au Québec, où ce serait pourtant nécessaire.

Vous avez parlé des travailleurs migrants et des cas d'abus. Il manque de services dans les régions pour aider ces travailleurs à trouver un logement convenable en cas d'accident de travail. C'est souvent en milieu agricole qu'il y a des travailleurs migrants étrangers. C'est le cas chez nous et nous travaillons à la mise en place de services pour eux.

Quelles sont vos recommandations à cet égard?

• (1615)

[Traduction]

**Mme Kristin Crane:** C'est un énorme problème dans notre région également. Elle est centrée sur l'agriculture. Nous ne connaissons pas le nombre de travailleurs étrangers temporaires que nous avons, mais nous estimons qu'il y en a au moins 500, et ils sont invisibles, mis à part les visites occasionnelles qu'ils font dans les magasins de la région.

Je souhaiterais qu'on élargisse la définition de ceux qui peuvent avoir accès à des services d'établissement financés pour les travailleurs étrangers temporaires. En ce qui concerne nos employeurs en particulier, nous avons dû les aider à faire en sorte qu'ils puissent garder leurs travailleurs étrangers temporaires, et nous sommes intervenus pour les orienter vers les ressources et les voies appropriées pour qu'ils puissent demander la résidence permanente pour ces travailleurs étrangers temporaires.

Ce n'est pas seulement qu'ils viennent, mais qu'ils partent et ne reviennent pas. Certaines de ces personnes viennent faire ce travail depuis des décennies. Si elles avaient la possibilité de s'établir en permanence dans la région avec leur famille, elles aimeraient le faire.

On entend de temps à autre des histoires au sujet de choses qui peuvent se produire et qui sont assez atroces, mais dans l'ensemble, je pense que cela se déroule très bien et qu'il y a des employeurs très

diligents. Je pense qu'il faut mieux surveiller ce qui se passe sur ce plan-là, et donner accès à du soutien et à de l'information juridique — c'est difficile à naviguer et c'est très coûteux — afin que les employeurs puissent savoir comment présenter une demande de résidence permanente. Il faut aussi un financement ou un soutien fédéral à cet égard.

[Français]

**Mme Anne Minh-Thu Quach:** Merci.

Je cède la parole à Mme Jenny Kwan.

[Traduction]

**Mme Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD):** Merci à nos témoins.

Madame Crane, j'aimerais revenir sur votre réponse. J'ai entendu de nombreux travailleurs migrants exprimer le désir de demander la résidence permanente au Canada. En fait, il y a une campagne énergique qui repose essentiellement sur le principe que si vous êtes assez bons pour travailler, vous êtes assez bons pour y rester.

Je me demande donc si vous pourriez nous dire ce que vous en pensez. Est-ce que le Comité devrait recommander au gouvernement de respecter ce principe en ce qui concerne les travailleurs migrants?

**Mme Kristin Crane:** Je crois que oui. Étant donné la quantité de formalités à remplir pour qu'un employeur fasse venir un employé de l'étranger et la détermination que doit avoir un travailleur étranger temporaire pour s'engager à occuper un poste dans un autre pays, en laissant derrière lui ses amis et sa famille, pour mener une vie relativement isolée au Canada, je crois que cela démontre son engagement envers son employeur. Les employeurs sont impressionnés et veulent garder cette main d'oeuvre.

Si c'est le choix du travailleur étranger temporaire, pourquoi alors lui refuserions-nous cette possibilité? Dans notre région, nous cherchons... C'est l'occasion pour les employeurs d'obtenir les compétences dont ils ont besoin. Ils ont recruté pour cela. Que nous faut-il de plus? Cela permet de pourvoir les postes disponibles. Je pense que ces travailleurs se sont montrés très dévoués et diligents et qu'ils feraient d'excellents résidents canadiens.

**Mme Jenny Kwan:** Merci beaucoup.

Je me demande si les autres témoins ont quelque chose à ajouter, ou même s'ils sont d'accord avec cette suggestion. Pourrions-nous simplement demander aux autres témoins ce qu'ils en pensent?

**M. Dustin Mymko:** Je n'ai pas beaucoup d'expérience avec les travailleurs migrants. La plupart des gens qui viennent dans notre région avec des permis de travail veulent rester dès leur arrivée. Ils viennent ici pour rester. Soit ils sont venus avec un contrat de deux ans ou un contrat d'un an pour travailler dans une porcherie, soit un consultant en immigration les a aidés à trouver un moyen plus rapide d'entrer au Canada en travaillant le temps d'obtenir la résidence permanente. La majorité des gens qui ont un permis sont ici pour obtenir la résidence permanente, et je pense que le fait de les aider dès le début augmente leurs chances de réussite.

**Mme Jenny Kwan:** Monsieur Dupuis.

[Français]

**M. Alain Dupuis:** À l'extérieur du Québec, on vit présentement une crise démographique de la francophonie. Comme nous l'a précisé Statistique Canada, simplement pour maintenir le poids démographique des francophones en milieu minoritaire, il faudrait que l'immigration francophone se chiffre à 6 %. Les travailleurs temporaires et les étudiants internationaux sont déjà dans nos communautés et nos établissements. Faciliter leur accès à des services d'établissement et, ultérieurement, à la citoyenneté serait un bon coup pour nous. Ce serait une bonne façon pour le gouvernement fédéral d'appuyer la dualité linguistique canadienne.

[Traduction]

**Mme Jenny Kwan:** En ce qui concerne le soutien à la réinstallation, je pense qu'une des questions sur lesquelles notre gouvernement doit intervenir est la formation linguistique dans les communautés, tant francophones qu'anglophones. En ce qui concerne les femmes en particulier, je voudrais aborder la question de l'aide à la garde d'enfants.

Le système actuel est-il suffisant pour faire face à la situation, ou avons-nous besoin de ressources et de soutien supplémentaires pour nous assurer que les gens se réinstallent avec succès dans nos collectivités?

• (1620)

**Le président:** Je vous conseille de choisir une personne. Il reste environ 30 secondes. Je vais vous donner plus de temps, et il vous reste donc environ 30 secondes, même avec ce temps supplémentaire.

**Mme Jenny Kwan:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vais commencer par Mme Crane.

**Mme Kristin Crane:** Oui. Dans notre région, nous n'avons pas de soutien financé par le fédéral, alors c'est provincial. Cela ne s'accompagne d'aucune aide pour la garde d'enfants. Le transport et la garde d'enfants sont les deux choses dont les fournisseurs de services me parlent le plus, à savoir que cela nuit à l'accès aux services. Je ne pense pas que les services de garde soient suffisants. Ce sont les femmes qui sont les plus vulnérables. Elles sont les moins susceptibles d'obtenir un emploi d'abord et ont tendance à être plus isolées et à avoir de moins bonnes expériences d'établissement.

**Le président:** Je crains de devoir vous arrêter ici.

Monsieur Whalen, nous revenons à sept minutes.

[Français]

**M. Nick Whalen (St. John's-Est, Lib.):** Merci.

Il y a chez nous un groupe qui s'appelle la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador, lequel chapeaute un petit organisme nommé Compas, qui offre des services d'établissement à St. John's et partout ailleurs à Terre-Neuve-et-Labrador. Il y a quelques semaines, ces gens m'ont parlé des enjeux qu'ont mentionnés plus tôt M. Mymko et Mme Crane. Selon eux, des personnes consacrent 10 ou 15 heures par semaine à cet enjeu, mais consacrent le reste de leur temps à d'autres questions.

J'aimerais vous demander s'il est envisageable qu'un organisme comme le vôtre prenne soin d'administrer ces services et crée des partenariats avec des fournisseurs de services dans les petites communautés francophones, partout au pays, afin d'offrir un meilleur service.

**M. Alain Dupuis:** Heureusement, IRCC sait qu'il faut renforcer les services d'établissement francophones. Présentement, l'appui et le

renforcement des capacités dont bénéficie ce réseau ne sont pas aussi élevés que du côté anglophone. IRCC a déjà cela pour priorité de financement, grâce au Plan d'action pour les langues officielles.

De concert avec d'autres organismes nationaux, nous voulons renforcer ce genre d'appui avec les partenaires qui s'occupent de services d'établissement sur le terrain. Il faut déterminer comment consolider le travail et renforcer les capacités. Oui, cela peut se faire en facilitant l'administration, mais j'aime aussi les idées proposées, par exemple le fait d'offrir un appui professionnel dans des situations précises. Nous devons continuer à renforcer la capacité de nos travailleurs dans le secteur des services d'établissement.

**M. Nick Whalen:** Toujours à ce sujet, les gens de l'organisme Compas m'ont dit que le problème n'était pas nécessairement le manque de communication entre les groupes communautaires francophones. C'est plutôt que les groupes anglophones ne connaissent pas assez bien la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador et n'ont pas de liens suffisants avec elle lorsqu'ils ont affaire à des réfugiés ou à d'autres personnes qui ont vraiment besoin de services en français. Le défi est d'expliquer ces services aux groupes anglophones.

À votre avis, le gouvernement fédéral pourrait-il faire quelque chose pour renforcer les liens non seulement entre les groupes francophones, mais aussi entre les fournisseurs de services anglophones et les groupes minoritaires francophones, partout au pays?

**M. Alain Dupuis:** Absolument. Très simplement, on pourrait inclure, dans les ententes de contribution des organismes anglophones et bilingues, l'obligation de diriger un client francophone vers des services en français.

Trop souvent, on entend parler de cas où un immigrant francophone, à son arrivée à St. John's, à Terre-Neuve, ne sait pas qu'il existe une communauté francophone, mais l'apprend trois ou quatre ans plus tard, alors que tout le processus d'intégration de cet immigrant et de sa famille est déjà fait. Il faut diriger les gens vers des services en français dès leur arrivée.

[Traduction]

**M. Nick Whalen:** Si vous me permettez de poursuivre la discussion avec M. Mymko et Mme Crane, connaissez-vous les types de services d'établissement francophones qui pourraient être offerts, que ce soit au Manitoba ou dans les régions rurales de l'Ontario? Comment travaillez-vous avec ces autres organisations, si vous les connaissez?

**M. Dustin Mymko:** Je connais des organismes francophones de Winnipeg. À ma connaissance, il n'y en a pas dans les régions rurales. Je n'ai pas eu l'occasion d'interagir avec eux.

**Mme Kristin Crane:** C'est une chose qui a très bien fonctionné. Nous sommes basés au bureau régional de London. Nous nous réunissons régulièrement. C'est ainsi que nous sommes reliés au Collège Boréal. Je connais un collègue qui pourrait offrir des services en français.

Ce que j'ai trouvé extrêmement utile, ce sont les conférences nationales auxquelles j'ai pu participer. « Voies vers la prospérité » en est une. Elle rassemble les RIF — les Réseaux en immigration francophone — et les partenariats locaux d'immigration. Ce n'est pas tout à fait la même chose, mais c'est très similaire. Je considère que ces échanges sont vraiment précieux parce que ce sont les groupes chargés de réunir tous ces partenariats, de créer ces activités de collaboration.

•(1625)

**M. Nick Whalen:** Vous diriez que si nous financions ce genre d'activités de collaboration, cela servirait à développer ce réseau.

**Mme Kristin Crane:** Je crois que oui. Je sais qu'à l'heure actuelle, grâce au partenariat local d'immigration, il y en a environ 80 au Canada. On va soumettre une proposition visant à créer un groupe national de partenariats locaux d'immigration afin de promouvoir les choses à un niveau plus national. Cette question pourrait très bien être réglée entre les partenariats d'immigration et les RIF qui pourront trouver des moyens de recommander les clients et de mieux soutenir les communautés francophones, particulièrement en milieu rural. Quand on parle de si petits chiffres, il est important de pouvoir avoir accès...

Nous avons aussi appris que ce ne sont pas seulement les francophones. Certaines personnes choisissent d'obtenir les services en français. Si vous parlez espagnol, le français peut très bien être beaucoup plus facile pour vous.

**M. Nick Whalen:** Monsieur Mymko, vous avez parlé un peu plus tôt de votre réticence possible à conclure un partenariat administratif avec le groupe de Brandon, au Manitoba. Votre organisation s'est penchée sur la question. La conversation que nous avons eue aujourd'hui a-t-elle renforcé votre désir d'établir un partenariat avec le groupe de Brandon ou vous a-t-elle amené à poursuivre votre réflexion? Que pensez-vous de ces partenariats administratifs?

**M. Dustin Mymko:** Notre réticence ne portait pas sur la période immédiate. Après y avoir réfléchi, il semble vraiment que ce soit la voie à suivre. En ce qui me concerne, compte tenu du niveau de financement dont je dispose, le terme auquel nous nous sommes attachés est celui de « fardeau administratif ». Les formalités administratives liées à un accord de contribution ont grugé beaucoup de notre temps par le passé et ce temps pourrait être mieux utilisé avec des clients.

Avec ce partenariat, nous sommes d'avis que nous n'aurons pas à constamment réinventer la roue. J'ai essayé d'organiser un cercle de conversation local dans notre collectivité. Je ne sais vraiment pas comment faire. Nous avons procédé par essais et erreurs. Je sais qu'à Brandon, ces programmes ont connu du succès. Ces gens vont m'apprendre comment en organiser un. Notre temps sera ainsi mieux investi.

**M. Nick Whalen:** Félicitations. Il semble qu'on doive à vos efforts et à ceux de votre groupe le fait que la moitié des enfants de l'école locale soient de nouveaux arrivants de première ou de deuxième génération.

Je pense que mon temps est écoulé.

**Le président:** Merci.

Madame Rempel, vous avez de trois à trois minutes et demie.

[Français]

**L'hon. Michelle Rempel (Calgary Nose Hill, PCC):** Merci.

Mon nom de jeune fille est Godin et ma famille est francophone, mais j'ai été anglicisée.

[Traduction]

En tant que Franco-Manitobaine ayant déménagé en Alberta, je trouve exceptionnellement difficile de m'exercer à parler français et je dois dire que lorsque je retourne au Manitoba, mon grand-père français me considère comme le mouton noir de la famille.

**M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC):** C'est probablement le cas.

**L'hon. Michelle Rempel:** C'est vrai.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. Michelle Rempel:** Monsieur Johnson, pourriez-vous consacrer le reste de votre temps à parler de recommandations précises que vous pourriez faire au gouvernement sur la façon d'améliorer l'offre de programmes de formation linguistique aux francophones de l'Alberta en particulier?

[Français]

**M. Jean Johnson:** C'est une grande question.

On se retrouve devant deux facettes.

D'abord, il y a le citoyen qui cherche à faire l'apprentissage du français et à demeurer en contact avec sa langue. Dans votre cas, c'est votre langue d'héritage.

Par ailleurs, les établissements francophones ont besoin d'être renforcés par un bon aiguillage des étudiants ou des clients qui veulent faire l'apprentissage du français. J'irais un peu plus loin. En Alberta, la langue de travail est l'anglais. Le citoyen immigrant a besoin de l'anglais pour survivre en Alberta, n'est-ce pas? Qui est le mieux placé pour offrir la formation en anglais afin de préparer le citoyen immigrant dont la première langue officielle parlée est le français? Nous proposons que ce soit les établissements francophones, et ce, pour deux raisons: cela bâtit la capacité de l'établissement, mais cela cultive aussi chez l'immigrant ce sentiment de loyauté et d'appartenance à cette communauté qui l'accueille et l'accompagne afin de répondre à tous ses besoins d'apprentissage en vue d'intégrer le marché du travail. C'est une façon de faire un meilleur travail d'intégration de ce citoyen dans nos communautés.

Ai-je répondu à votre question, madame Rempel?

•(1630)

[Traduction]

**L'hon. Michelle Rempel:** J'aimerais pouvoir vous offrir 10 minutes de plus pour répondre, mais je crois que nous n'avons plus de temps.

**Le président:** Il vous reste environ une minute, si vous voulez.

**L'hon. Michelle Rempel:** Bien sûr. Je cède le reste du temps à Mme Crane.

Lorsque j'ai visité votre région, j'ai été vraiment impressionnée par les services de formation linguistique offerts par des bénévoles. Cela m'a fait réaliser soudainement que bon nombre de nos services de réinstallation visaient les centres urbains et qu'il fallait travailler davantage sur la rétention dans les collectivités rurales. Voulez-vous parler un peu plus des services de réinstallation itinérants que vous avez mis à l'essai dans votre circonscription et que nous pourrions étendre?

**Mme Kristin Crane:** Le projet a été réalisé, mais il a fallu beaucoup d'insistance de ma part. Chaque fois que j'étais près d'IRCC, je disais: « Nous avons besoin de services d'établissement, nous avons besoin de services d'établissement. » C'est vraiment grâce à IRCC. Ils sont intervenus et ont dit: « Oui, nous allons les financer et nous allons le faire par l'entremise d'un partenaire expérimenté qui a la capacité réaliser ce projet dans votre région. » Il était vraiment essentiel, à mon avis, de développer un partenariat en matière d'immigration pour créer ces liens dans la collectivité. Cela a accéléré le processus. Nous savions à qui présenter le responsable des services d'établissement et sur quelles organisations il pouvait compter. Grâce aux relations qui ont pu être établies, il a été possible de dire aux gens ce qu'étaient les services d'établissement. Ensuite, on a pu commencer à les orienter.

À l'heure actuelle, la situation s'est assez bien stabilisée, alors la tâche est devenue assez prévisible pour lui. Il sait qu'il sera dans telle collectivité tel jour de la semaine et dans telle collectivité tel autre jour de la semaine, mais on lui laisse quand même une certaine souplesse, de sorte que si quelque chose arrivait, il pourrait se déplacer vers les gens. Il en résulte une relation simple et facile à gérer.

Grâce à sa bonne formation et à son accessibilité, cela a très bien fonctionné. Ce succès repose aussi sur la disponibilité des bibliothèques. Pour créer des espaces physiques au coeur de petites collectivités et voir des gens y conduire les nouveaux arrivants, il faut qu'un certain réseau soit déjà en place. Mais quand l'opération a du succès, cela fait une grosse différence.

**Le président:** Merci.

Je pourrais peut-être demander à nos analystes de m'aider un peu, parce que je pense que nous n'en savons pas assez à ce sujet.

Nous pourrions vous demander un document écrit, parce que ceux d'entre nous qui viennent de centres urbains n'y connaissent rien.

Je tiens à remercier les témoins. Cela nous a été très utile. Cela me rappelle une église que j'ai construite au Yukon. Certaines personnes ne pensaient pas que nous avions besoin d'un ascenseur parce que nous ne recevions pas de personnes à mobilité réduite, mais nous ne recevions pas de personnes à mobilité réduite parce que nous n'avions pas d'ascenseur. Nous avons mis l'ascenseur et nous avons vu arriver des gens qui avaient des problèmes de mobilité, des poussettes, des bicyclettes et tout le reste.

Je pense que c'est très utile. Il faut inclure dans le rapport toutes les façons dont nous pouvons encourager les gens en offrant des services. Je vous en remercie.

Nous allons suspendre la séance pendant quelques instants, le temps de changer de groupe de témoins.

● (1630) \_\_\_\_\_ (Pause) \_\_\_\_\_

● (1635)

**Le président:** Je vous remercie de reprendre la séance.

Je vais commencer par les représentantes de la Calgary Chinese Community Service Association, Mme Kwok et Mme Hakemy, qui arrivent de Calgary.

Merci.

**Mme Lily Kwok (directrice exécutive, Calgary Chinese Community Service Association):** Je m'appelle Lily Kwok et je suis directrice générale de la Calgary Chinese Community Service Association. Je vais vous présenter brièvement la CCCSA.

Il s'agit d'un organisme sans but lucratif qui a maintenant 40 ans. Sa mission est d'établir un contact entre la communauté chinoise, les autres communautés ethniques et la population dominante. Elle a pour but de créer une société inclusive dans laquelle les personnes ont une chance maximale de développer leurs capacités.

La CCCSA vise particulièrement les immigrants, à qui nous tentons de donner des connaissances et des compétences. Un des moyens que nous privilégions est de leur offrir des services qui font en sorte de réduire leur isolement social, ce qui améliore leur confiance en eux, leur autonomie et, par le fait même, leur habileté à fonctionner dans la société canadienne.

Notre offre de programmes repose sur quatre piliers. Le premier, appelé ICE, est axé sur l'intégration et la participation civique. Il comprend beaucoup de mesures de soutien, comme l'interprétation, le soutien de personne à personne, les programmes de formation linguistique en anglais et les exercices d'inclusion sociale.

Le pilier suivant est axé sur les enfants et les jeunes. Il est donc conçu pour les enfants et les jeunes immigrants. Nous tendons la main aux écoles pour organiser des programmes parascolaires, des activités sociales et des programmes d'orientation.

Les deux autres piliers sont axés sur la loi et la défense des droits, puis sur la famille et le bien-être.

Dans le cadre du programme ICE, nous avons deux programmes de formation en anglais. L'une s'appelle Stepping Stones, et l'autre s'appelle Computer-Enhanced ESL Literacy, soit l'alphabétisation en anglais langue seconde assistée par ordinateur. Nous avons lancé Stepping Stones en 2002, il y a maintenant 15 ans. Après avoir lancé ce programme dans la communauté chinoise, nous avons essayé de l'adapter aux communautés soudanaise et pendjabi, mais en raison d'un manque d'infrastructure, nous avons dû l'interrompre.

En 2006, nous avons offert ce programme à la communauté afghane, et il y est offert depuis maintenant neuf ans. Ce programme est très bien connu dans les communautés chinoise et afghane et il est de plus en plus populaire.

L'autre, en anglais langue seconde assistée par ordinateur, a déjà été offert au Collège Bow Valley, mais il nous a été transféré en 2015. Les deux programmes sont financés par Calgary Learns. Nous ne recevons aucun financement d'IRCC. D'autres communautés aimeraient obtenir ce programme.

Je vais donner la parole à Nazifia, qui vous expliquera ces programmes plus à fond.

● (1640)

**Mme Nazifia Hakemy (coordonnatrice de programme, Calgary Chinese Community Service Association):** Merci, Lily.

Je suis très heureuse d'être ici pour vous présenter notre programme. Merci beaucoup de nous donner l'occasion de le faire.

Nos programmes, Stepping Stones et Computer-Enhanced ESL Literacy, s'adressent aux élèves très peu alphabétisés. Je sais qu'il y a beaucoup de CLIC qui sont fondés sur le système de l'ELBP. Nous ciblons les élèves qui n'ont qu'une scolarité limitée: ils n'ont pas reçu de formation dans leur pays d'origine. J'ai des élèves qui ne savent même pas comment prendre un stylo ni écrire. Ces élèves sont confinés chez eux et isolés. Il peut s'agir de personnes âgées ou de femmes qui n'ont pas fréquenté l'école depuis longtemps. Nous venons en aide à ces personnes.

Notre programme a ceci de particulier qu'il accueille tout le monde. Nous tenons compte du niveau d'apprentissage en ALS des élèves, mais nous ne posons pas de limites qui feraient en sorte qu'ils ne pourraient pas être admis s'ils n'avaient pas certaines notes. Les portes leur sont ouvertes. Ils peuvent venir et apprendre, pour ensuite avoir la chance de suivre un CLIC. Nous avons eu beaucoup d'élèves qui ont obtenu leur diplôme de notre programme et qui ont fini par suivre des CLIC afin de poursuivre leurs études. C'est l'une des plus grandes réussites de notre programme.

Je tiens également à dire que nous avons des animateurs bilingues bien formés. Par exemple, dans la communauté chinoise, nous avons des enseignants chinois bilingues pour aider ces élèves. Il y a de nombreuses raisons à cela. Tout d'abord, ces élèves sont isolés. Ils ne savent pas comment sortir de chez eux et ils ne sauraient pas comment s'intégrer à un système d'ELBP en bonne et due forme. Lorsqu'ils arrivent dans la classe et qu'ils voient que l'enseignant est issu de leur propre communauté culturelle et qu'il les accueille dans leur langue, ils se sentent plus à l'aise d'établir des liens avec l'enseignant et de faire leur apprentissage.

L'animateur bilingue aide beaucoup en classe. Quatre-vingt-quinze pour cent des cours se donnent en anglais, mais si un élève est coincé, cela passe à seulement 5 %. Quand les élèves ne comprennent pas la matière, nous les aidons dans leur langue. C'est particulièrement important lorsque nous menons notre évaluation de leurs besoins ou nos évaluations avant et après le cours: nous avons besoin d'aide pour nous assurer que les élèves nous donnent la vraie réponse, alors nous leur parlons dans leur langue.

À l'heure actuelle, le programme Stepping Stone se donne dans les communautés afghane et chinoise. Nous avons des animateurs bilingues. Dans la communauté chinoise, il y a quatre trimestres à raison de 45 heures par trimestre ou 180 heures par année, et dans la communauté afghane, il y a trois trimestres à raison de 30 heures par trimestre ou 90 heures par année. Nous ciblons surtout les élèves de niveau ELBP, NCLC ou d'un niveau inférieur, de sorte qu'ils aient la chance de poursuivre leurs études.

L'alphabétisation assistée par ordinateur convient à tous. C'est un programme multiculturel. Tout le monde est invité à participer à ce programme. Lorsque je parle d'alphabétisation assistée par ordinateur, je ne dis pas que nous enseignons à ces élèves le fonctionnement d'un ordinateur dans le détail. Nous leur présentons la technologie. Nous savons tous à quel point la technologie est importante, alors nous les initiions à l'utilisation d'un iPad, aux opérations bancaires en ligne et ainsi de suite.

• (1645)

**Le président:** Pouvez-vous attendre un instant?

**Mme Nazifia Hakemy:** Certainement.

**Le président:** Je veux vérifier, parce que la cloche sonne.

Il vous reste environ 30 secondes pour conclure.

**Mme Lily Kwok:** Notre objectif est que nos élèves apprennent l'anglais de base. Parfois, c'est seulement pour qu'ils puissent interagir socialement et se débrouiller dans la vie au Canada, mais aussi pour les faire sortir afin qu'ils ne soient plus isolés. Il ne s'agit pas seulement de leur trouver un emploi, mais aussi de réduire leur isolement dans la collectivité.

**Mme Nazifia Hakemy:** Notre succès, c'est que beaucoup d'autres communautés nous approchent pour ce genre de cours d'anglais. Bien sûr, le problème, c'est le manque de fonds.

C'est tout.

**Le président:** C'est très bien. Merci beaucoup.

Madame Desloges, nous sommes heureux de vous revoir. Vous avez sept minutes.

**Me Chantal Desloges (associée principale, Desloges Law Group, à titre personnel):** Merci de m'accueillir aujourd'hui.

Pour ceux d'entre vous qui ne me connaissent pas, je suis une avocate de pratique privée qui, depuis plus de 20 ans, se spécialise dans l'aide aux personnes qui immigreront au Canada et y deviennent citoyens.

Au début de ma carrière, j'ai travaillé pendant deux ans auprès de clients à faible revenu, et pendant le reste de ma carrière, j'ai aidé des gens de divers milieux économiques qui peuvent se permettre de payer pour ce service. Je fais aussi beaucoup de travail bénévole pour des clients méritants qui n'ont pas les moyens de payer.

Même si je n'ai jamais travaillé directement dans le domaine des services d'établissement, ma profession m'amène à communiquer presque quotidiennement avec des gens qui offrent de tels services. Plus important encore, j'ai plus de 20 ans d'expérience au service de clients immigrants et j'ai pu observer comment et pourquoi certains d'entre eux réussissent leur transition au Canada, alors que d'autres ne la réussissent pas.

J'ai remarqué qu'un grand nombre des autres témoins que vous avez convoqués pour cette étude les jours précédents se sont concentrés principalement sur les familles à faible revenu et les réfugiés, de même que sur la façon de mieux les intégrer. Par conséquent, j'aimerais aborder la question sous un angle un peu différent dans mon exposé d'aujourd'hui, en me concentrant uniquement sur les immigrants économiques et sur la raison pour laquelle, à mon avis, le Canada ne réussit pas à retenir et à intégrer bon nombre d'entre eux. J'espère que vous le trouverez suffisamment pertinent.

Au fil des ans, je suis de plus en plus troublée par le niveau d'attrition que je constate chez les nouveaux arrivants au Canada, du fait que nous ne réussissons pas à retenir et à intégrer ceux-ci. Je parle spécifiquement du niveau d'émigration du Canada que j'observe. Il ne se passe littéralement pas une seule journée à mon bureau sans que je ne parle à au moins une personne, et souvent à plus d'une personne, qui a consenti des efforts et fait des dépenses énormes pour devenir résident permanent pour ensuite abandonner le Canada et retourner dans son pays d'origine.

Bon nombre de mes collègues décrivent la même expérience, et je pense que si l'on multiplie ces cas isolés à l'échelle du Canada, nous avons un gros problème. Il me semble que c'est une perte terrible que de déployer autant d'efforts pour attirer les meilleurs et les plus brillants au Canada, alors que nous accordons relativement peu d'attention au suivi et à la compréhension des raisons pour lesquelles les gens quittent le pays.

J'ai observé que mes familles clientes qui ne restaient pas au Canada avaient tendance à partir pour trois raisons principales.

La première est d'ordre économique. Ils n'arrivaient pas à trouver un emploi correspondant à leurs compétences.

En deuxième lieu, il y a les liens familiaux. On invoquait surtout les membres de la famille qui avaient été abandonnés.

Troisièmement, ils n'avaient jamais vraiment eu l'intention de rester ici.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le mémoire déposé par l'un des témoins de l'organisation MOSAIC. Je suis tout à fait d'accord avec lui pour dire qu'il est essentiel que les nouveaux arrivants puissent avoir de l'expérience de travail au Canada et accéder à des programmes de recyclage si l'on veut combler l'écart entre leurs compétences et les emplois qui leur sont offerts au Canada.

Le monde a changé depuis 20 ans. De nombreuses options s'offrent aux immigrants économiques pour leur avenir et ils ne veulent pas n'importe quel emploi: ils veulent un emploi à la mesure de leur expérience. J'ai constaté, au vu de ma propre clientèle et même de ma propre expérience de propriétaire d'entreprise, que les options présentées par MOSAIC sont extrêmement efficaces en ce sens. En fait, j'ai trois personnes à mon service à temps plein, qui ont été embauchées dans le cadre de stages coopératifs, et deux d'entre elles étaient nouvellement immigrées au Canada. Par conséquent, le mentorat, la formation en cours d'emploi et les programmes coopératifs qui présentent directement les nouveaux arrivants aux employeurs doivent devenir la norme et non l'exception.

Une autre observation est que ceux de mes clients qui ont obtenu un diplôme d'études canadien avant ou après l'immigration avaient beaucoup plus de facilité à s'établir économiquement au Canada et étaient beaucoup plus susceptibles de rester au Canada à long terme. C'est pourquoi un programme comme la catégorie de l'expérience canadienne, par exemple, a connu un tel succès.

Toutefois, pour les nouveaux résidents permanents, les dépenses représentent souvent le principal défi. Je recommande d'accorder la priorité au financement des programmes de recyclage et de remise à jour dans un court laps de temps après leur arrivée.

La famille est également l'une des principales raisons pour lesquelles les gens ne réussissent pas à s'intégrer et finissent par abandonner le Canada. L'isolement, la solitude, le manque d'aide avec leurs enfants et le souci d'être éloigné de parents vieillissants sont des facteurs puissants. Dans la plupart des pays du monde, les gens grandissent dans des familles soudées et multigénérationnelles qui vivent souvent ensemble sous un même toit et partagent les responsabilités. Les jeunes familles qui immigreront au Canada perdent ce réseau de soutien. Dans le meilleur des cas, pour une famille de nouveaux immigrants, même si les deux parents obtiennent immédiatement d'excellents emplois, il leur faudra déclarer de très bons revenus pendant au moins trois ans avant de pouvoir même songer à présenter une demande de parrainage pour leurs parents.

Dans les faits, il leur faut généralement plus de cinq ans.

Je recommanderais de mettre en oeuvre des façons de garder ces familles unies dès le départ. Une idée, par exemple, serait de permettre aux immigrants de la catégorie économique d'inclure leurs parents dans leur demande s'ils ont suffisamment d'argent pour le faire.

• (1650)

Une autre idée serait de permettre de parrainer ses parents comme aidants naturels des petits-enfants. Dans de nombreuses cultures, c'est la norme, et les parents ont alors la possibilité de se concentrer sur la carrière et l'éducation. De fait, dans une récente affaire en Cour fédérale, le juge était ouvertement perplexe quant aux raisons pour lesquelles un agent des visas pourrait refuser un permis de travail à des grands-parents qui ont, de toute évidence, élevé plusieurs enfants et qui ont une expérience de travail pertinente.

Enfin, ma dernière observation — et je l'ai déjà dit publiquement —, c'est qu'en général, plus on est riche, accompli et bien établi dans son pays d'origine, moins on a l'intention de s'établir

en permanence au Canada. J'ai vu énormément d'abus dans le système d'immigration de la part de personnes pour qui la résidence permanente n'est qu'un moyen de faire venir au Canada leurs personnes à charge pour les faire profiter de divers avantages que nous offrons à nos résidents permanents, mais qui n'ont pas vraiment envie de rester ici et d'apporter une contribution professionnelle ou économique.

Il est logique d'exclure ces personnes lorsqu'elles demandent la résidence permanente plutôt que d'essayer de régler le problème plus tard lorsqu'elles ne respectent pas leur obligation de résidence. La loi renferme un mécanisme de protection contre cette pratique. Je ne l'ai littéralement jamais vu utilisé, mais je pense qu'il devrait l'être. Selon l'alinéa 20(1)a) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, l'étranger qui cherche à entrer au Canada ou à y séjourner est tenu de prouver, pour devenir résident permanent, qu'il vient s'y établir en permanence et a l'intention de vivre ici en permanence.

Je crois que les agents doivent être attentifs à cela dans le processus de demande. Il faut obliger les demandeurs à fournir cette preuve, sur demande, afin de prévenir les abus du système et l'attrition des résidents permanents, que nous passons tant de temps à essayer d'attirer.

• (1655)

**L'hon. Michelle Rempel (vice-présidente):** Maître Desloges, il vous reste environ 30 secondes.

**Me Chantal Desloges:** Voilà ce que j'avais à dire. J'ai hâte de répondre à vos questions.

**L'hon. Michelle Rempel (vice-présidente):** Excellent.

Monsieur Whalen, vous avez sept minutes.

**M. Nick Whalen:** Merci beaucoup, madame la présidente. Merci à vous tous d'être là.

Maître Desloges, vous avez fait d'excellentes recommandations.

Je ne sais pas si vous êtes au courant du programme pilote d'immigration au Canada atlantique et du projet pilote dans les régions rurales et du Nord, qui visent, d'une certaine façon, à répondre à certaines de vos préoccupations, surtout en permettant au moins aux membres de la proche famille de venir s'établir au pays. Ils offrent également des services d'établissement dans le cadre du plan lorsque l'entreprise les fait venir et que l'EIMT est éliminée.

J'aimerais savoir si vous pensez qu'il y aurait des modifications à apporter à ce programme. Comment pourrait-il mieux garantir que les personnes qui viennent chez nous s'y établissent et contribuent à la croissance du coin de pays où elles arrivent?

**Me Chantal Desloges:** Tout d'abord, cela devrait être l'approche fédérale. Cela ne devrait pas dépendre de l'endroit où l'on vit au Canada; ainsi, dans le Canada atlantique, on peut réunir sa famille ou tirer parti de ces programmes du simple fait que l'on y vit. Cela devrait être plus répandu.

Je n'ai pas d'expérience directe de ce programme, et je ne peux donc pas me prononcer sur les détails. Mes collègues qui y ont travaillé estiment qu'il s'agit d'un programme absolument merveilleux qui incite à vraiment prendre racine et à rester.

**M. Nick Whalen:** Vous parlez d'une situation que je n'ai pas vue beaucoup à St. John's. Elle s'applique peut-être aux grandes villes. J'essaie de comprendre comment, à l'étape de l'immigration, si quelqu'un a l'intention de frauder le programme en venant au pays et en prétendant vouloir y rester, puis laisse ses personnes à charge pour aller faire de l'argent ailleurs... Si tel était leur intention et qu'il y a un certain type de fraude, je ne sais pas comment on pourrait l'éliminer.

Avez-vous des exemples précis de cas où cela aurait pu être bloqué ou aurait pu être connu dès le début?

**Me Chantal Desloges:** Dans un autre domaine du droit de l'immigration, le citoyen canadien qui veut parrainer sa conjointe pour la faire venir au Canada, mais qui ne vit pas au Canada, doit prouver qu'il a l'intention d'y revenir dès que sa conjointe aura obtenu un visa de résidence permanente. C'est fréquent dans les bureaux des visas. Ils écrivent une lettre demandant au Canadien de leur montrer les documents prouvant son intention de déménager. Ils l'obligent à le prouver. Ils demandent s'il a commencé à chercher du travail, à chercher un logement, à transférer de l'argent, s'il a des proches au Canada et ce genre de choses.

**M. Nick Whalen:** Je cède la parole à nos invitées de Calgary, Mme Kwok et Mme Hakemy. J'aime entendre des groupes qui s'engagent dans tout ce merveilleux groupe sans financement fédéral.

Lorsque vous dites que c'est Calgary Learns qui paie, parlez-vous de tous les services que vous offrez, ou seulement de Stepping Stones et de l'apprentissage assisté par ordinateur?

**Mme Lily Kwok:** Uniquement de Stepping Stones et de l'apprentissage assisté par ordinateur. Pour d'autres programmes, nous avons du financement de Centraide ou de la Ville.

**M. Nick Whalen:** D'accord.

Il me semble que vous êtes là depuis longtemps et que ce modèle de financement fonctionne bien pour vous. Quelles en sont les lacunes, selon vous? Où pensez-vous que le type de financement dont vous avez besoin pour offrir votre service n'est pas disponible?

**Mme Lily Kwok:** De fait, nos programmes sont très en demande. La communauté des Indes orientales, par exemple, demande des programmes semblables parce que les modèles de facilitation bilingues fonctionneraient bien pour elle, et qu'elle s'intéresse davantage à l'alphabétisation assistée par ordinateur également.

Même après 15 ans, nous sommes toujours considérés comme un projet pilote. Ce projet pilote ne peut pas continuer. Il faut tenir compte de la durabilité, et nous sommes toujours en quête d'autre financement pour étendre les programmes à d'autres collectivités.

**M. Nick Whalen:** Vous parlez du problème que vous essayez de régler avec Stepping Stones, où des gens arrivent au Canada sans avoir de bonnes compétences en lecture et en écriture dans leur langue première. À part votre programme, connaissez-vous d'autres programmes efficaces qui sont offerts à l'échelle nationale et que nous pourrions comparer au vôtre?

• (1700)

**Mme Lily Kwok:** Je n'en connais qu'un seul autre, à Calgary, qui s'appelle Pebbles in the Sand. Il s'adresse également aux personnes très peu alphabétisées, mais il offre un enseignement en anglais, de sorte que les progrès sont parfois un peu lents parce qu'il faut plus de temps pour comprendre lorsqu'on utilise une langue étrangère pour expliquer des concepts difficiles.

Je ne connais pas d'autres programmes semblables.

**M. Nick Whalen:** D'accord.

Si je comprends bien, Stepping Stones ressemble davantage à une formation linguistique bilingue dans la langue de la personne et en anglais pour accélérer le processus, parce que les nouveaux arrivants sont incapables de lire des manuels qui les aideraient.

**Mme Lily Kwok:** Oui.

Surtout lorsque nous essayons d'expliquer des concepts difficiles, nous utilisons notre propre langue pour les aider à retenir et à comprendre les choses.

**M. Nick Whalen:** En plus de la communauté des Indes orientales et de la communauté afghane que vous avez mentionnées, avez-vous aussi parlé de la communauté coréenne? Qui d'autre cherche à établir ce type de programme?

**Mme Lily Kwok:** Auparavant, nous avons essayé de travailler avec la communauté soudanaise et la communauté punjabi, mais l'infrastructure n'était pas là. Nous avons dû organiser la classe dans une maison, mais ce n'était pas très acceptable pour notre bailleur de fonds parce que ce n'était pas assez formel, de sorte que nous avons dû mettre fin au programme.

**M. Nick Whalen:** Par « infrastructure », vous voulez dire « espace physique ». Ce n'est pas que vous cherchiez des gens ayant des compétences nécessaires; en fait, c'est de l'espace physique pour le programme que vous cherchiez.

**Mme Lily Kwok:** Oui, l'espace est une chose, et la culture en est une autre, question de rassembler des gens de différents coins du pays. Parfois, ils ne s'accordent pas, si bien qu'il peut être difficile également de réunir les gens dans une même salle de cours.

**M. Nick Whalen:** D'accord.

Je ne sais pas s'il me reste beaucoup de temps, mais j'ai une autre question.

**Le président:** Vous avez 30 secondes.

**M. Nick Whalen:** D'accord.

Maître Desloges, auriez-vous une recommandation particulière à faire au sujet de la reconnaissance des compétences et pourriez-vous nous dire où il y a une lacune, d'après votre expérience? Le gouvernement fédéral a investi beaucoup d'argent dans les ententes sur le marché du travail avec les provinces pour aider les Canadiens à accéder à des services de recyclage et de requalification. Y a-t-il quelque chose que nous puissions faire en ce sens pour les nouveaux arrivants?

**Me Chantal Desloges:** On a déjà tenté beaucoup de choses, et je sais que certains problèmes de réglementation viennent des organismes de réglementation eux-mêmes.

Si j'avais une recommandation à faire, ce serait d'accorder une aide financière directe aux personnes qui participent à ces programmes de recyclage. Aidons-les jusqu'à la fin de leur parcours.

Je connais pas mal de gens qui sont passés par ces programmes, surtout pour devenir avocats, et le principal défi auquel ils font face, c'est le coût et le temps qu'ils doivent prendre pour se requalifier. S'ils avaient le temps et s'ils pouvaient y consacrer de l'énergie, ils pourraient, mais c'est une question d'argent.

**M. Nick Whalen:** Un peu comme un prêt étudiant pour les nouveaux arrivants?

**Me Chantal Desloges:** Exactement.



**Le président:** Merci. Je dois vous arrêter ici.

Je pense que c'est M. Maguire ou M. Tilson qui pourrait intervenir dans cette ronde.

**M. David Tilson:** Nous allons nous la partager.

Ma question s'adresse à Mme Kwok et à Mme Hakemy. Dans votre exposé, vous avez soulevé une question que le Comité a déjà vue, à savoir que les personnes qui s'amènent chez nous sans instruction de base, ou qui ont des problèmes d'alphabétisation, qui sont des mères au foyer, ou des personnes âgées, n'ont peut-être pas la possibilité d'apprendre la langue requise. C'est évidemment une chose qui intéresse votre organisation.

Avez-vous des recommandations à faire sur ce que le gouvernement du Canada pourrait faire pour aider des groupes comme le vôtre à résoudre ce problème? Il semble que, dans vos organisations, il soit très difficile de résoudre ce problème lorsque des personnes s'amènent ici avec des problèmes d'alphabétisation ou des problèmes d'instruction de base. L'autre exemple est celui des femmes qui sont à la maison et qui ne peuvent tout simplement pas participer.

**Mme Lily Kwok:** Certains de nos apprenants veulent chercher un emploi — peut-être que Nazifia peut aussi en parler —, mais nous avons un groupe de personnes qui sont en fait très isolées.

Nous voulons nous pencher sur la formation linguistique qui couvre aussi l'inclusion sociale et la façon de les faire participer à la collectivité. Ce n'est pas que, pour eux, la langue n'est qu'un moyen de faciliter l'emploi. La langue est un moyen d'intégration pour amener les enfants chez McDonald ou au zoo, afin de les tirer de leur isolement. C'est la partie que je recommande fortement.

Parfois, on se concentre uniquement sur la formation linguistique pour l'emploi, mais ce n'est pas le cas pour une foule de personnes, surtout pour les parents et les grands-parents qui restent à la maison. Ils veulent avoir leur place dans la collectivité.

• (1705)

**M. David Tilson:** Madame Kwok, je comprends cela. Je pense au genre de personne qui a des problèmes d'éducation de base, des problèmes d'alphabétisation de base. C'est une catégorie de personnes qui, de toute évidence, éprouvent de la difficulté, pas seulement à parler la langue, mais aussi à faire leur chemin dans la société canadienne.

Avez-vous réfléchi à ce que le gouvernement du Canada pourrait faire pour pousser des groupes comme le vôtre à s'attaquer à ce problème?

**Mme Lily Kwok:** Je n'ai pas de recommandation en tête pour l'instant, mais pour l'inclusion sociale...

**M. David Tilson:** Beaucoup d'autres personnes à qui j'ai demandé n'en ont pas non plus. C'est un problème.

Très bien. Je pourrais peut-être vous poser une question à toutes les deux, ainsi qu'à M<sup>e</sup> Desloges.

Il ressort des témoignages que nous avons entendus au Comité que l'évaluation du programme d'établissement d'IRCC révèle que les services liés à l'emploi ont la plus grande incidence positive sur les résultats pour la clientèle.

Comment pouvons-nous amener les employeurs à participer à ces programmes? Risquent-ils de venir nous dire qu'ils n'en ont pas les moyens?

Je peux vous dire que, dans ma circonscription, par exemple, il y a un groupe — pour l'instant, je ne veux pas révéler le nom de l'entreprise — qui m'a dit avoir de la difficulté à trouver des travailleurs pour ses chaînes de montage et qu'il va leur donner de la

formation. Il est prêt à donner des services et de la formation, mais il ignore comment s'y prendre.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez, maître Desloges. Voilà une entreprise qui est prête à participer à cela, et à fournir des services d'emploi pour encourager non seulement la formation linguistique, mais encore la formation en cours d'emploi.

**Me Chantal Desloges:** Je pense qu'il serait bon d'offrir ne serait-ce qu'un petit incitatif, peut-être une subvention ou quelque chose du genre, aux employeurs qui sont prêts à le faire.

La situation que vous décrivez est différente, mais je pense qu'une foule d'employeurs au Canada sont réticents parce qu'ils ne comprennent pas la situation internationale. Ils ne comprennent pas ce que c'est que d'avoir un diplôme universitaire de l'Inde, par exemple, ou d'avoir de l'expérience comme ingénieur en Arabie saoudite. Ils ne savent pas à quoi cela rime.

Si l'on pouvait les encourager ou les inciter à simplement donner une chance aux personnes de mettre le pied dans la porte, on constaterait que ce sont les types de programmes qui fonctionnent le mieux. Lorsqu'ils verront que la personne peut vraiment faire ce qu'elle est censée faire, ce sera rendu très facile.

**M. David Tilson:** Les nouveaux arrivants vous ont-ils parlé des difficultés qu'ils ont éprouvées pour avoir accès aux services liés à l'emploi?

**Me Chantal Desloges:** Pas exactement, mais j'en ai entendu dire maintes fois que les services qui leur sont offerts sont trop élémentaires. Le nouvel arrivant qui parle déjà l'anglais — qui a peut-être immigré de Dubaï ou d'un endroit comme cela, et qui a de bons antécédents professionnels —, n'a pas besoin d'aide pour rédiger son curriculum vitae. C'est trop élémentaire. Il a besoin de présentations pratiques, de mentorat et de stages coopératifs. Voilà ce qu'il cherche.

**M. David Tilson:** Madame Kwok, quelle est l'importance des services d'appui? Je veux parler de garde d'enfants, de transport, d'interprétation et de ce genre de choses. Dans quelle mesure est-ce important dans le travail que vous faites?

**Mme Lily Kwok:** C'est très important, parce que beaucoup de nos clients sont confinés à la maison, comme l'a dit Nazifia. S'ils ont ce genre d'appui, par exemple des services de garde, cela peut les libérer pour réintégrer la société.

Nous offrons également beaucoup de services d'interprétation, parce qu'ils ont besoin de connaître certains de ces éléments de base avant de pouvoir remplir des formulaires. Dans nos cours, nous leur enseignons également à remplir des formulaires, afin de les aider pour le cas où ils auraient besoin de présenter une demande quelconque. Même pour un emploi, ils doivent savoir comment remplir ces formulaires.

• (1710)

**Le président:** Je crains de devoir vous arrêter ici.

Madame Kwan.

**M. David Tilson:** M. Maguire a une brève question à poser, monsieur le président.

**Le président:** Êtes-vous d'accord pour laisser M. Maguire poser une brève question?

**Mme Jenny Kwan:** Pas si c'est pris sur mon temps.

**Le président:** Non, ce ne sera pas déduit de votre temps de parole.

**M. David Tilson:** Aurons-nous un autre tour?

**Le président:** Non, nous avons une réunion de travail.

**M. David Tilson:** Ma foi, j'aurais aimé être prévenu, monsieur le président, que mon temps de parole était presque écoulé. Nous étions convenus que M. Maguire aurait sa part du temps de parole.

**Le président:** Je rappelle aux membres du Comité de toujours mettre leur horloge en marche. Je suis désolé.

Madame Kwan.

**Mme Jenny Kwan:** Merci beaucoup, monsieur le président. Je remercie les témoins de leur présentation.

Monsieur le président, avant de poser des questions, j'aimerais donner avis de la motion suivante:

Que, conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne immédiatement une étude sur le sujet des dispositions suivantes du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en oeuvre d'autres mesures: la partie 4, section 15, et la partie 4, section 16. Que ses recommandations, y compris les amendements, soient envoyées au Comité permanent des finances dans une lettre adressée au président du Comité permanent des finances, dans les deux langues officielles; que les amendements proposés par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration au Comité permanent des finances soient réputés proposés au cours de l'étude article par article du projet de loi C-97; que cette étude se fasse en moins huit réunions; que le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, le ministre de la Sécurité frontalière, et des fonctionnaires ministériels soient présents à au moins une réunion.

Monsieur le président, comme vous le remarquerez, nous avons reçu une lettre du président du comité des finances, M. Wayne Easter. La lettre porte sur une motion qui a été adoptée au Comité des finances. Dans cette motion, par contre, il n'est question que du Comité de la citoyenneté et de l'immigration, partie 4, section 15, du projet de loi. Cette partie porte sur la création du collège, mais elle n'inclut pas l'autre projet de loi important — que je considère comme distinct — dans la loi d'exécution du budget. Il s'agit de la section 16, partie 4, qui porte sur les changements touchant les demandeurs d'asile. Cette disposition prévoit un changement tellement important qu'elle rendrait les demandeurs d'asile qui traversent la frontière pour venir au Canada inadmissibles à présenter une demande s'ils en ont déjà présenté une dans cinq autres pays.

**Le président:** Je comprends. Je vais devoir vous interrompre. Vous pouvez présentement donner un avis de motion. En ce moment, vous êtes en train de débattre de la motion — et vous aurez l'occasion de le faire — mais aujourd'hui, il s'agit de recevoir votre avis de motion.

**Mme Jenny Kwan:** Non, je comprends.

Mon intention était de donner un avis de motion. Monsieur le président, le président du Comité des finances nous a fait parvenir cette lettre, qui vise à savoir si notre comité veut se pencher sur la question. Il n'y est question que d'un seul projet de loi, et pas de l'autre projet de loi pertinent. À mon avis, il s'agit d'un oubli majeur qui pourrait porter préjudice aux Canadiens et certainement aux parlementaires, qui devraient traiter ce point en profondeur.

**Le président:** Merci.

L'avis de motion est reçu.

**Mme Jenny Kwan:** Merci beaucoup, monsieur le président. Sur ce, je vais revenir aux témoins.

J'aimerais d'abord m'adresser à Mme Kwok, si vous permettez.

Durant votre témoignage, vous avez parlé de l'importance des services offerts par votre organisation et des besoins des nouveaux arrivants. Ma question vise à savoir si vous possédez les ressources nécessaires pour accomplir votre travail. Je la pose parce que nous parlions plus tôt des femmes qui sont isolées, du transport, des

besoins de garde d'enfants et de la question des locaux. De toute évidence, il manque l'infrastructure nécessaire pour satisfaire aux besoins des nouveaux arrivants afin de faciliter leur réinstallation.

Pourriez-vous formuler quelque recommandation ou appel à l'action à ce propos afin de veiller à ce que les ONG comme la vôtre disposent d'un soutien à la réinstallation?

• (1715)

**Mme Lily Kwok:** Nous aimerions qu'il y ait des centres très accessibles dans la communauté où l'on peut se rendre pour apprendre l'anglais, accéder au soutien social et aux prestations. De tels centres régleraient plusieurs problèmes. Lorsque les prestations de services se font au centre-ville, ces personnes doivent s'y rendre en transport en commun, mais elles n'arrivent même pas à consulter une carte. De plus, ces centres favoriseraient la mobilisation des membres de la collectivité et l'entraide, et constitueraient d'excellentes ressources. Nous essayons de déterminer si le modèle des centres communautaires est réaliste à adopter.

**Mme Jenny Kwan:** Comment le gouvernement pourrait-il apporter une solution, en particulier dans les collectivités rurales, par opposition au centre-ville? La prestation de tels services est plus réaliste au centre-ville. Dans les collectivités plus isolées, de quel genre d'infrastructures aurait-on besoin?

**Mme Lily Kwok:** En fait, même si cela semble plus facile en ville, ce n'est pas le cas. À Calgary, nous avons visité des collectivités du nord-ouest et du centre-nord, où il y a un très grand nombre d'immigrants. Dans certaines collectivités, ils représentent plus de 50 % de la population, mais ils n'ont pas accès aux services. Ils doivent se rendre plus au centre pour en obtenir, ce qui les rend inaccessibles. On s'imagine que c'est plus facile à Calgary, mais ce n'est pas vrai.

Parfois, il y a de grands immeubles, mais ce n'est pas suffisant. Il y a un grand besoin dans ces collectivités. Nous devons les rejoindre. Je pense qu'ouvrir davantage de petits centres à différents endroits serait plus efficace pour les collectivités.

**Mme Jenny Kwan:** Je vous remercie d'avoir proposé de mettre en place de petits centres dans différentes collectivités.

Mis à part l'emplacement, qu'en est-il du financement pour les services de réinstallation? Croyez-vous disposer des ressources nécessaires pour accomplir votre travail, ou avez-vous besoin de plus de soutien?

**Mme Lily Kwok:** Notre organisation ne reçoit aucun financement d'IRCC. C'est difficile, car nous faisons beaucoup de travail, mais nous ne sommes reconnus que comme une organisation ethnique, pas comme un organisme d'aide à l'établissement. Voilà certains des défis auxquels nous sommes confrontés.

**Mme Jenny Kwan:** Recommandez-vous qu'on apporte des changements? Soit dit en passant, c'est aussi un problème en Colombie-Britannique.

**Mme Lily Kwok:** Oui, c'est exactement ce dont on a besoin. Le financement ne devrait pas être attribué qu'aux organismes d'aide à l'établissement, mais aussi aux organismes communautaires qui font ce genre de travail.

**Le président:** Votre temps est écoulé.

Monsieur Maguire, voulez-vous prendre la parole une minute? Nous avons deux minutes avant le début de la réunion des travaux du Comité.

**M. Larry Maguire:** Merci, monsieur le président. J'allais juste...

**Le président:** À la demande des libéraux, soit dit en passant.

**M. Larry Maguire:** Merci. Ils en seront ravis également.

J'ai donné un avis de motion le 14 mars, monsieur le président.

**Le président:** Vous pouvez y revenir pendant la réunion des travaux si vous le souhaitez.

**M. Larry Maguire:** J'aimerais le faire maintenant.

**Le président:** D'accord. Vous pouvez y aller.

**M. Larry Maguire:** Oui, j'ai donné un avis de motion. J'aimerais maintenant proposer la motion. Il faut y apporter un petit changement. Il est présentement écrit que conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité tiendra, d'ici la fin avril 2019, une séance d'information de deux heures avec des représentants d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour discuter du Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord.

Je propose de modifier la date pour le 15 mai 2019.

Au départ, j'avais mis « d'ici la fin avril », mais nous ne siégerons pas pendant les deux prochaines semaines. Si tout le monde est d'accord, j'aimerais proposer cette motion.

**Le président:** Je crois qu'il y a un consentement unanime pour qu'on tienne cette séance d'information. Nous avons acheminé aux

représentants d'IRCC une demande d'assister à cette réunion. Ils ont simplement exigé un peu plus de temps pour se préparer, car il s'agit d'un nouveau projet et ils ne possèdent pas les données. Nous pouvons leur en accorder. Je crois qu'ils refuseraient de venir plus tôt. Il me semble que ce sera pour la fin mai. Ils n'ont pas refusé notre demande et seront présents à la séance de deux heures.

Je pense que nous sommes d'accord à l'unanimité que cette séance d'information doit avoir lieu.

Êtes-vous d'accord que nous la tenions d'ici la fin mai?

• (1720)

**M. Larry Maguire:** Oui.

(La motion modifiée est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

**Le président:** Je considère que nous avons un consentement unanime. Il n'y a aucune raison pour qu'ils ne veuillent pas participer. Ils doivent simplement effectuer la préparation.

Nous allons suspendre la séance pendant quelques instants et tenir une réunion des travaux du Comité à huis clos pendant quelques minutes. M. Maguire l'a proposé. J'ai aussi une motion de Mme Kwan qui serait acceptable même s'il n'y a pas eu d'avis de 48 heures. Je pense que M. Whalen en aurait peut-être une. Nous allons suspendre la séance pendant le moins de temps possible. La sonnerie va peut-être se faire entendre.

Merci aux témoins.

[La séance se poursuit à huis clos.]





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>